

Assurance-vie bloquée, le cauchemar de milliers d'épargnants détenteurs des fonds H2O !

Voici une situation qui devrait inciter tous les épargnants à réfléchir à deux fois aussi bien aux placements qu'ils choisissent, qu'à ceux à qu'ils achètent sans oublier la manière dont ils vont répartir leurs oeufs dans plusieurs paniers

Vous le savez, l'assurance-vie, malgré ses taux des fonds en euros de plus en plus faiblarde continue d'être le placement préféré des Français avec environ 1 700 milliards d'euros mis de côté par 38 millions de bénéficiaires.

Vous le savez sans doute aussi, les fonds de Natixis H2O connaissent quelques grosses difficultés, tellement grosses d'ailleurs que l'AMF a décidé de suspendre les fonds d'H2O en pleine torpeur estivale du mois d'août 2020 !

« L'Autorité des marchés financiers confirme avoir demandé à la société H2O Asset Management LLP la suspension des souscriptions et des rachats des parts des OPCVM H2O ALLEGRO, H2O MULTIBONDS et H2O MULTISTRATEGIES afin de préserver l'intérêt des porteurs de parts et du public.

Le régulateur prend acte de la décision du gestionnaire de suspendre ces 3 fonds et d'étendre cette suspension à 5 autres fonds de sa gamme comme l'indique la société de gestion dans son communiqué de presse. Ces 5 autres fonds sont 4 OPCVM : H2O Adagio, H2O Moderato, H2O MultiEquities, H2O Vivace, et 1 FIA : H2O Deep Value.

L'AMF prend également acte de l'intention de la société de gestion de transférer une partie des actifs des fonds concernés dans de nouveaux OPCVM qui devront faire l'objet d'un agrément » . Source AMF ici.

Vous allez me dire quel est le rapport entre le fonds H2O et le blocage des assurances-vie ?

Voilà une excellente question !

Et la réponse sera assez simple bien que pas franchement simpliste et va forcer chacun à rentrer dans la mécanique finalement assez méconnue du fonctionnement d'un contrat d'assurance-vie.

Lorsque vous avez un contrat d'assurance-vie, vous y mettez des sous dedans, et ces sous-là vous les placez sur différents supports. Des fonds, en euros, en obligations, en actions, et même en pierre papier donc en immobilier.

Imaginons que vous fassiez appel à un conseiller en patrimoine (un vendeur mais chuuuut), qu'il soit indépendant ou qu'il s'agisse de votre banquier, il va vous concocter un « portefeuille » avec plusieurs fonds. Un peu de fonds en euros, des fonds actions, et un peu de fonds immobilier.

Ce que l'on ne vous dit pas, ce sont plusieurs choses.

La première, c'est que lorsque vous voulez récupérer vos sous, il va falloir calculer la valeur de vos

parts de vos différents fonds à un instant « T », et l'instant « T » dépend de la date de valeur liquidative de chaque fonds. Je m'explique. Disons que vous en ayez 5. Si les 4 premiers fonds sont cotés et qu'ils disposent d'une valorisation quotidienne mais que la valeur du 5ème fonds n'est calculée qu'une fois tous les 6 mois (c'est un exemple par l'absurde) il vous faudra attendre 6 mois pour savoir réellement à combien se monte votre épargne et pour recevoir vos sous !

La seconde, c'est que pour calculer la fiscalité sur votre contrat d'assurance-vie lorsque vous effectuez un rachat, et bien il faut connaître la plus-value ou la moins-value

Pour cela il faut être en mesure de valoriser chaque fonds.

Et là normalement, vous voyez le problème arriver !!

Comment voulez-vous valoriser votre contrat et donc calculer la fiscalité quand parmi tous vos fonds, un fond est bloqué ?

Et bien vous ne pouvez pas.

Du coup les compagnies d'assurance-vie, bloquent vos possibilités de rachats, ou d'arbitrages.

En clair tous ceux qui se sont fait refourguer des fonds H2O actuellement bloqués se retrouvent avec des contrats d'assurance-vie également bloqués.

C'est une réaction en chaîne comme seul notre système financier peut en produire.

Le diable se cache toujours dans les détails

Ne croyez jamais un vendeur, et les conseillers en patrimoine que vous ne payez pas en honoraires, sont des vendeurs que vous rémunérez indirectement lorsque vous leur achetez un produit c'est un système par nature malsain. Je ne vous vends pas le meilleur produit, mais celui qui me rapporte le plus.

Pour qu'un produit me rapporte à moi vendeur, cela veut dire qu'il doit être conçu pour distribuer des commissions. Ces commissions seront autant d'argent en moins pour vous. Maintenant et plus tard. Plus un produit doit commissionner d'intermédiaires, plus il est risqué puisqu'il est nécessaire de générer une rentabilité très forte.

Quand les rentabilités sont trop belles pour être vraies, c'est généralement qu'elles sont trop belles pour être vraies !

Ne renoncez jamais à comprendre le fonctionnement d'un placement dans lequel vous mettez vos sous. Vous êtes intelligents, faites vous confiance. Et si votre interlocuteur n'est pas capable de vous expliquer clairement les choses et que cela reste nuageux, c'est qu'il y a un loup. Il n'y a jamais rien de compliqué à part la physique quantique et les concepts d'astrophysique.

Là d'accord, il peut y avoir quelques difficultés à conceptualiser la théorie des cordes, mais l'assurance-vie, je vous l'assure, se comprend aisément. Si c'est flou, c'est que l'on ne veut pas que vous compreniez. Dans ce cas là fuyez.

Mais n'oubliez pas.

1/ La valeur liquidative la plus tardive s'applique, ce qui veut dire que vous pouvez attendre généralement jusqu'à 1 mois pour savoir combien vaut votre contrat et pour recevoir vos sous. Cela

implique qu'en cas de krach boursier vous ne pourrez pas réagir rapidement. Cela veut dire aussi que vous devez tout le temps choisir des fonds dont la valeur liquidative est quotidienne c'est-à-dire calculée tous les jours.

2/ Quand un fonds est bloqué, il entraîne le blocage de tout votre contrat. N'ayez donc jamais plusieurs contrats avec les mêmes fonds. Si vous avez plusieurs contrats, dans chacun d'eux les fonds doivent être tous différents afin de n'avoir qu'une partie de votre épargne bloquée.

3/ On pense souvent au risque de valorisation, c'est ce que l'on appelle le risque en capital, mais vous avez aussi le risque de contrepartie à savoir la solidité de votre intermédiaire (banque, compagnie d'assurance, courtier etc) et enfin le risque de liquidité (la disponibilité des fonds).

Vous devez donc concevoir votre allocation d'actifs de votre patrimoine en prenant en considération ces différents risques.

Je vous en parle dans ma lettre stratégies et j'invite tous ceux qui placent leurs sous par milliers d'euros sur des contrats d'assurance achetés à des gestionnaires de patrimoines privés payés des milliers d'euros en commissions, à investir quelques dizaines d'euros (98 euros pour être précis) dans un abonnement annuel à la lettre STRATEGIES , cela évitera bien des déconvenues infiniment plus coûteuses à beaucoup !! Pour vous abonner à la lettre Stratégies c'est ici , (et chaque abonnement donne accès à l'ensemble des archives et des dossiers déjà parus, soit plus de 50 documents et des centaines de pages d'analyses et de conseils).

Il est déjà trop tard, mais tout n'est pas perdu. Préparez-vous !